

Concours ATRF P2 Bap J épreuve Professionnelle Sujet Académie Toulouse durée 1h30

Vous êtes affecté(e) à la Direction des Ressources Humaines de l'université de Toulouse. Afin de préparer la commission paritaire d'établissement des personnels ITRF, votre chef de service vous demande un état statistique sur l'avancement au corps par liste d'aptitude des personnels IGR (ingénieur de recherche), IGE (ingénieur d'études), ASI (assistant ingénieur) et TCE (technicien), par branche d'activité professionnelle (BAP) et sur les 2 dernières années universitaires.

Année universitaire 2011/2012 :

Corps	BAP E		BAP F		BAP G		BAP J		Promus
	Promouvables	Candidats	Promouvables	Candidats	Promouvables	Candidats	Promouvables	Candidats	
IGR	38	17	7	3	7	6	14	3	1
IGE	14	11	5	5	1	1	10	4	5
ASI	33	23	16	11	10	3	41	23	3
TEC	5	4	13	11	157	94	85	56	10

Année universitaire 2012/2013 :

Corps	BAP E		BAP F		BAP G		BAP J		Promus
	Promouvables	Candidats	Promouvables	Candidats	Promouvables	Candidats	Promouvables	Candidats	
IGR	43	20	6	3	7	5	11	4	0
IGE	14	7	4	4	5	4	12	6	4
ASI	35	21	13	10	13	7	45	29	2
TEC	5	3	15	8	154	93	93	68	15

Question n°1 :

A partir des données ci-dessus, vous devez établir un tableau sous Excel qui comportera pour chaque année universitaire, les informations suivantes :

- **Le nombre total de promouvables et de candidats par corps, toutes BAP confondus,**
- **Le pourcentage de candidats par rapport aux promouvables, par corps et par BAP,**
- **Le pourcentage de candidats par rapport aux promouvables, par corps et toutes BAP confondus,**
- **Le pourcentage de promus par rapport aux candidats par corps,**
- **Le nombre total de promouvables, de candidats et de promus tous corps et toutes BAP confondus, le pourcentage du total des candidats par rapport au total des promouvables et le pourcentage du total des promus par rapport au total des candidats.**

Question n°2 :

A l'aide d'un document sous Word, vous établirez une note à l'attention du Directeur des Ressources Humaines qui, d'une part, reprendra le tableau réalisé dans la question n°1 et d'autre part, analysera l'évolution du nombre de candidats aux différentes listes d'aptitude et des promotions obtenues au cours des années 2011/2012 et 2012/2013.